

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2011**

L'an deux mil onze, le mercredi 1<sup>er</sup> juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

Etaient présents : M. Jean-François GIRARD, M. Claude HENRY, Mme Marie-Thérèse LEGOURD, Mme Annick LELIÈVRE, M. Benoît MORCHOINE, M. Lucien DUCHESNE, Mme Christiane COSSÉ.

Procuration : Madame Catherine ANDRE a donné procuration à Monsieur Michel LEGOURD

Absents excusés : M. Jean-Michel DOUSSELIN, Mme Sophie FOUCHER

Absents : M. Jean-Vincent BONIN, M. Maurice DELANOUE, M. Arnaud CORBEAU

Secrétaire : Mme Annick LELIEVRE

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Acquisition de terrain zone artisanale de la Croûte et division cadastrale de la parcelle G582
- 2 - Budget communal 2011 – décision modificative
- 3 - Location du logement sis 34 rue Henry de Geoffre
- 4 – Location du logement sis 18 rue Henry de Geoffre
- 5 - Questions diverses

### **1. ACQUISITION TERRAIN ZONE DE LA CROUTE PARCELLE G582**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaite acquérir un terrain d'une surface totale de 10 008 m<sup>2</sup> appartenant à la SA CEANOTHE. Il s'agit de la parcelle G N°582 située route de Romorantin afin d'accueillir de nouvelles activités artisanales ou commerciales.

La SCI MARYPIE acquerrait une parcelle de 1225 m<sup>2</sup> pour y installer une station de lavage de voitures et une autre partie du terrain sera cédée à la Société CARREFOUR pour l'implantation d'un magasin.

*Le conseil municipal a voté à l'unanimité.*

### **2. DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative concernant le budget communal,

Dépense d'investissement compte 2313 - 45 000 € à créditer au compte 2111 + 45 000 €

Dépense d'investissement compte 2315 - 35 000 € à créditer au compte 2111 + 35 000 €

*Le conseil municipal a voté à l'unanimité.*

### **3. CHANGEMENT DU BAIL D'HABITATION – LOGEMENT SITUÉ 18 RUE HENRY DE GEOFFRE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de location pour le logement situé 18

rue Henry de Geoffre à NEUNG SUR BEUVRON (41210).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de louer le logement à :

➤ Mademoiselle Amandine DESMONS à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Le montant du loyer du logement est fixé mensuellement à 317.04 € TTC.

#### **4. CHANGEMENT DU BAIL D'HABITATION – LOGEMENT SITUE 34 RUE HENRY DE GEOFFRE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de location pour le logement situé 34 rue Henry de Geoffre à NEUNG SUR BEUVRON (41210).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de louer le logement à :

➤ Madame Henriette FERRAND à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le montant du loyer du logement est fixé mensuellement à 346.10 € TTC.

#### **Questions diverses et information**

Signalisation d'une fuite au barrage de la Tharonne, il est prévu de faire appel à une entreprise et de faire une demande auprès du service départemental de l'ONEMA du Loir et Cher à Blois.

Les travaux de la véranda de la salle des fêtes sont terminés.

Un devis sera demandé pour le goudronnage Chemin de Beaumont jusqu'à la propriété de Monsieur MARCHETTI.

Eclairage public demande de programmation 1 heure supplémentaire le soir en période estivale.

Recherche d'un artificier pour le 14 juillet 2011

Visite des maisons fleuries prévue le lundi 06 juin 2011.

*La séance a été levée à 21h45.*